

Annexes**SARL VDEVELOPPEMENT****ANNEXE**

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 573 640,42 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 198 482,56 E.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SARL VDEVELOPPEMENT**ANNEXE**

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

SARL VDEVELOPPEMENT**ANNEXE**

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 436 829 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	435 830	999		436 829
TOTAL	435 830	999		436 829

3.2 - Etat des créances = 127 178 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	127 178	127 178	
TOTAL	127 178	127 178	

SARL VDEVELOPPEMENT**ANNEXE**

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 315 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3150	100,00	315 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3150	100,00	315 000

4.2 - Etat des dettes = 25 585 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	24 614	24 614		
Dettes financières diverses	545	545		
Fournisseurs	427	427		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	25 585	25 585		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 86 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	86
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	86

SARL VDEVELOPPEMENT**ANNEXE**

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<i>Actif immobilisé</i>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	436 829		436 829	435 830	999
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	436 829		436 829	435 830	999
<i>Actif circulant</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	127 178		127 178		127 178
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	9 633		9 633	4 260	5 373
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	136 811		136 811	4 260	132 551
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	573 640		573 640	440 090	133 550

Bilan (suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 315 000)	315 000	315 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	34 572	24 512	10 060
Report à nouveau		-14 797	14 797
Résultat de l'exercice	198 483	24 858	173 625
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	548 055	349 572	198 483
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	24 614	49 155	- 24 541
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	545	40 986	- 40 441
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	427	376	51
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	25 585	90 518	- 64 933
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	573 640	440 090	133 550

VDEVELOPPEMENT

SARL à associé unique

Au capital de 315 000 €

Siège social : Avenue Georges Guignard 180 ZI de Boé 47550 BOE

RCS : AGEN B 834 235 277

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, à Boé, Monsieur VIGNEAU Christophe, demeurant 1 rue Jegun de Marans 47000 AGEN.

Propriétaire de la totalité des 3150 parts de 100 euros de nominal chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la Société VDEVELOPPEMENT, agissant en sa qualité d'associé unique et de seul gérant de ladite société.

I – A PREALABLEMENT EXPOSE, CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul gérant de la Société, Monsieur VIGNEAU Christophe, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 mars 2023 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023
- L'affectation du résultat de cet exercice
- Les pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 mars 2023 approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 198 482,56 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 198 482,56 euros de la manière suivante :

- Réserve ordinaire 198 482,56 euros

TROISIEME DECISION

L'associé unique approuve les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Date et signature de l'associé unique

28/09/2023